



Royaume de Loango

INSTITUTION MONARCHIQUE FONDÉE AU XIII^E SIÈCLE

www.royaumeloango.org

ROYAUME DE LOANGO HISTORIQUE

Par la Cours Royale

© Octobre 2008 La Cours Royale



Royaume de Loango
INSTITUTION MONARCHIQUE FONDÉE AU XIII^E SIÈCLE

PREFACE

Les informations apportées dans le présent document sont d'une véracité authentique, vérifiable auprès des Notables et des Sages sincères.



INTRODUCTION

En 1482, le navigateur Portugais, **Diego Cao**, découvre la côte atlantique de l'actuel Congo. La baie, qui attira l'attention des Portugais fut appelé par eux « **PUNTA NEGRA** », d'où le toponyme de Pointe-Noire, devenu ville portuaire.

En 1882, c'est un Français, le lieutenant de vaisseau Robert Cordier, commandant de la canonnière « LE SAGITTAIRE » qui reconnaît le Royaume de LOANGO. Il conclut avec le MA LOANGO MOË MEKOSU ME TCHIKUUSU, un traité d'amitié et de protectorat (12 mars 1882).

En 1952, le Gouvernement colonial construit une habitation moderne (Palais Royal) en matériaux durables pour le Roi.

Le 03 mai 1975, le Roi Moë Poati III mourut.

Depuis, le Palais Royal fut inoccupé, l'autorité politique congolaise, nanti d'un système Marxiste-léniniste révolutionnaire, s'opposa à la continuité et à l'essor du Royaume de Loango. Celui-ci tomba en disgrâce.

Le palais Royal fut transformé en musée, inauguré le 10 avril 1982 par Jean Baptiste TATI LOUTARD, Ministre de l'Enseignement secondaire et supérieur, de la Culture et des Arts.

En 1191, à la faveur de la Conférence Nationale Souveraine, le Royaume de Loango fut réhabilité. Il faut attendre le 04 novembre 2000 pour voir l'investiture du premier Roi post conférence Nationale.

ORIGINE DU ROYAUME DE LOANGO

Le Royaume de Loango faisait partie des neuf provinces que comptait le Royaume Kongo dont la capitale était « M'Banza Kongo Dia Nthotila » (Cité du Roi).

Très tôt, trois provinces (Ngoyo, Kakongo, et Loango) du royaume Kongo se sont érigés en royaumes indépendants et subirent de nombreuses pressions et revendications de leur puissant voisin longtemps après qu'ils s'en furent détachés.

Un important parti fit son apparition sur la côte de Loango au XIe siècle, comportant des forgerons en une puissante confrérie, celle des **Bouvandji**, qui, s'appuyant sur un corps de guerriers entreprenants, s'imposa aux populations locales. Un état s'éleva, reçut le nom de Loandjili, terme désignant le pouvoir (Loa : le commandement politique, Ndjili : l'écureuil symbole du pouvoir) dont la Capitale était Loandjili, aujourd'hui 4^e arrondissement de la commune de Pointe-Noire.

Leur autorité s'est étalée sur neuf Roi qui ne formaient pas une dynastie cohérente, car leur autocratie fut un pouvoir de force et de lutte permanente.

Compte tenu de leur comportement tyrannique, les Bouvandji furent chassés du pouvoir par une insurrection populaire.

Après le départ des Bouvandji, naquit au XIIIe siècle le Royaume de Loango (Loa : le commandement politique ; « ngo » en langue Kugni ou Tchikumbu en Vili, signifie panthère, symbole de force et de puissance). Loango est donc le pouvoir Royal ayant comme Totem la Panthère.

Seuls les Princes issus de Nombu Sinda (Nkondi Li Lwangu et N''Kata) peuvent prétendre au Trône.

Au royaume Loango, le système de parenté se fait par l'intermédiaire du sang. **Ce vecteur essentiel se transmet par la mère, détermine l'organisation de la famille** ; en Vili « Li kanda », représente l'élément principal du cercle de parenté et de l'édifice sociale.

La branche Kondi Li Loangu détient la primauté du pouvoir. C'est à défaut d'un Prince de cette précédente branche que le choix peut être porté sur la branche sœur N'Kata.

A notre époque, la branche **Kondi Li Loangu** se subdivise en deux lignées (Bi vumu) ; la première étant celle de Moë Vangula, le deuxième celle de Moë Ku Sangame.

Cette Dichotomie est parfois source de rivalité.

LES SEPT PROVINCES

Le Royaume Loango couvre Sept Provinces qui s'étendent du Cabinda au Gabon (Mayumba).

Les Sept Provinces sont représentées dans les armoiries du Royaume par «une Paume de main qui tient Sept Etoiles ».

« Li kande likoko li simbe mbote sambwali » : « La paume de la main tient sept étoiles »



Outre leur représentation géographique, les sept étoiles correspondent, dans un langage ésotérique, à un appareil indéniable du pouvoir temporel et spirituel. La main royale s'impose sur les sept provinces dont chacune représente un organe vital, comme suit :

- Deux étoiles figurent les deux yeux du souverain, lequel veille en permanence sur son peuple.
- Deux étoiles figurent les deux oreilles du Souverain, lequel prête attention aux doléances de ses conseillers et de son peuple
- Deux étoiles figurent les deux narines du Souverain, lequel est très sensible aux problèmes de son peuple. Doté d'un flair très subtil, le Roi est capable d'établir un lien entre le présent et l'avenir ;
- Une figure représente la bouche du Souverain. Cet organe lui permet d'éduquer son peuple, et de rendre une justice impartiale. Le Roi est infaillible dans son jugement ;

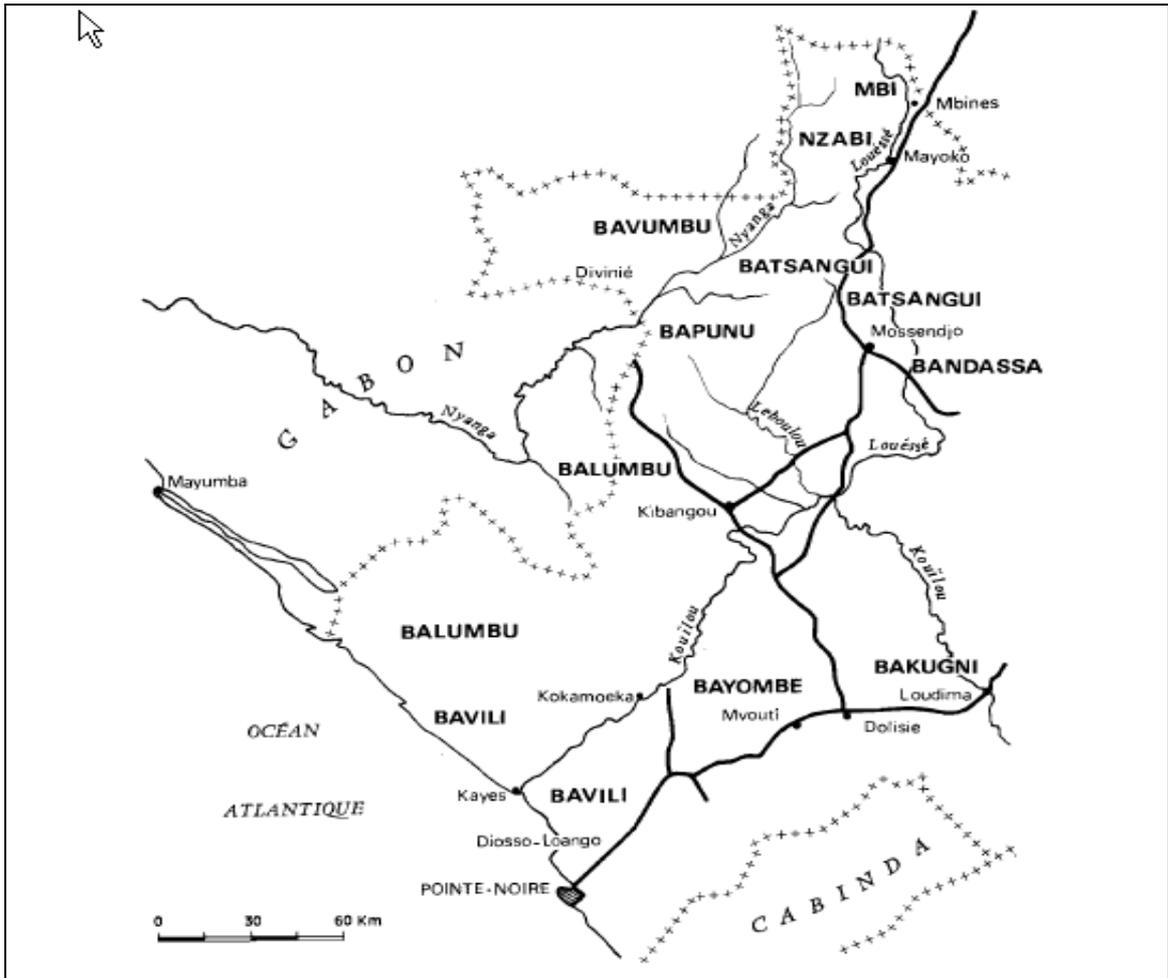
La tâche du Roi est donc complexe et difficile. Mais les mânes des ancêtres et les génies l'assistent sans relâche, tant qu'il respectera les lois divines

Les sept Provinces sont :

- **Me M'Pili**, dont Bwali, son chef lieu est la capitale du royaume
- **Me Tchilunge**, Elle est la plus grande de toutes les provinces, Le Prince gouverneur de cette province s'appelle Matchilunge
- **Me Tchi Lwandjili (ou M'Banda)** , elle porte le nom de l'ancienne capitale des *Buvadji*,
- **Nga Kanu**, sa superficie correspond à l'arrière pays de Pointe-Noire traversé par la route de Sunda. Les deux centres principaux sont M'Buku et Tchikanu,
- **Me Yombi**
- **Me N'kugni-M'Banza (Diangala ou Grand Niari)**
- **Me N'GO Kwangu (Setekana)**

Le chaque province est administrée par un *Fumu*, appelé « **Prince Gouverneur** ». Celui-ci représentait l'autorité du Roi





INSTITUTIONS

Le Royaume de Loango est une institution monarchique fondée au XIII^e siècle.

1. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU ROYAUME DE LOANGO

Le Roi est doté d'un pouvoir traditionnel, moral et spirituel.

Toute l'organisation du royaume repose sur le Roi « N'Gange Mvumbe » ou Mâlwango. Il est le chef de toutes les puissances qui se trouvent sur ses provinces. Il incarne ainsi le pouvoir politique et social du Royaume.

L'organisation institutionnelle du royaume de Loango est la suivante :

Succession matrilineaire, le pouvoir ne se transmet pas de père en fils mais plutôt **d'oncle à Neveux** (Si Fumu), nés de ses sœurs utérines (Si Fumu si Tcheto).

- **choix du nouveau souverain par les Chefs de famille « Tchimongo-Lumbu-Tchinkondi ».** Celle-ci peut associer les autres familles Kondi qui sont :



- **M'Bambe-Kondi**
- **M'Vumvu-Kondi**
- **Tchi N'Dumbe Tchi Kondi**
- **Mambe me Kondi**
- **Tchingu-Tchibembu Tchi Kondi**
- **Me Zonge me Kondi**
- **Me N'Kosu Me Kondi**

Il est nécessaire de préciser que ces sept familles ci-dessus citées ont des fonctions et prérogatives respectives auprès du Roi.

- L'étape suivante : Ce choix est soumis à l'approbation du Me M'Bome Si Loangu (Chancelier du Royaume et Régent du pouvoir).
- Me M'Bome Si Loangu convoque le conseil des clans de Bwali et les Notables des autres provinces qui viennent entériner ce choix.

A ce jour, le travail méticuleux réalisé par la famille « Tchimongo-Lumbu-Tchinkondi » n'a souffert d'aucun rejet, exemple de quelques cas récents :

- Moë Kate-Matu, a été proposé par Bat'zale Me Vinga
- Moë Ku Sangama, proposé par Lingsi Tchicayi
- Moë Mayilu Taty fut le choix de Sauthat Martial et son cousin Tchicaya André Methode, fils de Lingsi Tchicayi
- L'investiture du nouveau Roi relève de Me M'Bome Si Loangu entouré de la Cour Royale et de toutes les Notabilités traditionnelles.

2. ADMINISTRATION

a. LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME

Les prérogatives Economiques du Roi : Impôts et Charges des Notables

Autrefois, le Roi était entouré d'un gouvernement constitué :

- **Me M'Boma Si Loangu**, il a les fonctions d'un « Premier Ministre ». La signification du titre de **Me M'Boma** est double ; elle implique :
 - L'acquisition par ce personnage du *N' Tchiama* (arc en ciel) dont l'incarnation animale est le python (M'Boma), et qui étend sa protection magique sur tout ce qu'il entoure.
 - La comparaison de la puissance de Chancelier à celle d'un python défenseur du pouvoir (loangu)



- **Me fuke** était l'intendant général du commerce.
- **Me Safi**, trésorier particulier du Roi, qui recevait, détenait les biens destinés au roi et en dressait l'inventaire.
- **Me M'beli (Tchi Payi Tchi Me Loangu , Le Messenger du Roi)**, possédait un couteau de cuivre, insigne de sa charge. Il transmettait les convocations aux intéressés en même temps qu'une bouture de N'kwise (hysope)
- **Me Tchiyindji**, (Douanes) Il traitait sur les plages avec les commerçants, surveillait les tarifs et réglait les litiges, repèrait les produits de luxe dont la possession justifiait l'imposition d'une taxe.
- **Me N'kake-Vite** était le chef de guerre (li vita). Sur l'ordre du roi, il levait des contingents dans chaque province et les menait au combat. Les armes les plus courants était la sagaie, les poignards (mbe :li) et l'arc (M'pita-m'bawu).
- **Me N' Gofu** assurait les fonctions de « Ministres des Affaires étrangères »
- **Me kimba** contrôlait les eaux et forêts, inspectant les pêcheurs et chasseurs.
- **M'bindike- Lwangu**, on pourrait l'assimiler aujourd'hui au Ministre de l'intérieur
- **Me M'putu**, était chargé de la culture et des arts. Il gérait entre autre, les prêtres animistes appelés Be Dunge
- **Me M'Banze**, avait plusieurs fonction liées à la vie du Roi :
 - Il dirigeait les travaux agricoles des champs privés du Roi ;
 - c'était encore lui qui veillait à la sécurité, l'équilibre moral et les activités ménagères des épouses du Roi
- **N'Gale-M'Bembu**, était le représentant des chefs des clans (Me Kongu me mekande) auprès du Roi. Il était chargé de maintenir le contact permanent entre le peuple et le Roi ; avertissant le Roi des rumeurs séditeuses et des critiques colportées contre lui. N'gale – M'Bembu dénonçait ceux qui les fomentaient

Tout individu était tenu de verser une partie de sa production économique (manioc, sel, poisson, gibier,...), aux Fumu et au Maloangu .

Le roi imposait des contributions sur les fortunes les plus élevées et les objets de luxes (en France, Impôts sur la fortune).



b. LA COUR ROYALE

Outre le gouvernement, le Roi établissait son pouvoir judiciaire en s'appuyant sur la Cour Royale dont les juges étaient imbus d'une grande sagesse et d'une capacité à régler les litiges avec impartialité.

Le règlement d'une affaire de justice (*lia :mbu en Vili*) est effectué au son du tam-tam (*ngoma*) sous un hangar en paille (*mwa : nza*) du village autour duquel sont massés de nombreux spectateurs. Le lieu occupé par le tribunal et la foule est appelé *N'ganda lu fundu lu*.

Dans chaque province, les affaires importantes sont portées en deuxième instance devant le représentant du Roi. A Bwali, Me M'Bome si loangu présidait le tribunal du pays (*N'gada si*) mais portait le cas litigieux devant la cour suprême (*N'gade Me Loangu*), dirigée par le Roi.

c. LE GRAND CONSEIL DES NOTABLES DU ROYAUME

Il était composé des différents Chefs des Provinces et des Gouverneurs du Royaume de Loango

LES ROIS DE LOANGO

Ceci est une liste des Rois connus et enregistrés grâce à l'écriture occidentale :

N°	ANNEES	SOUVERAINS
1	1600	ME LWANGO MOE POATI 1 ^{er} (KAMANGU WU KAME M'BU)
2	1630	ME LWANGU DJIMBI
3	1650	ME LWANGU TATI
4	1700	N'GULI N'KAME LWEMBE
5	1720	N'GANGE VUMBE NIAMBI
6	1750	N'GANGE VUMBE N'NOMBU
7	1773	N'GANGE VUMBE ME KOSU
8	1800	N'GANGE VUMBE ME KOSU ME N'NOMBU
9	1840	N'GANGE VUMBE ME KOSU ME SANGU
10	1860	MOE PALAATE (MOE PRATT)
11	1900	N'GANGE VUMBE LWEMBE LU N'KAMBISI (Connu sous le pseudonyme de M'VUNDUKU SAALE)
12	1920	MOE LWEMBE N'KÂSU ME N'TATE
13	1923	N'GANGE VUMBE TCHIBUKILI (Connu sous le nom de MOE POATI II, et sous le pseudonyme de MOE KAATE MATU non pas parce qu'il se grattait les oreilles, mais par son éloquence et sa force de persuasion, il épatait ses interlocuteurs.
14	1931	N'GANGE VUMBE WU SANGEME, qui a régné sous le nom de MOE POATI III
15	2000 – 2007	MOE TATI 1 ^{er} (MOE MAYILU)



Les Roi sont enterrés à TCHI BANGE – BANGE, à environ cinq (05) kilomètres de BILALA WANDE LI BWALI.

MOE POATI III régna de 1931 à 1975. A sa mort il eut un interrègne de vingt cinq (25) ans. Pendant cette longue période d'interrègne, c'est le Chef TCHITEMBO François Xavier qui incarna le pouvoir traditionnel en qualité de ME M'BOME SI LWANGU (Chancelier du Royaume de LOANGU).

SI FUMU SI KONDI

SI Fumu Si Kondi (huit branches non régnautes) et SI FUMU SI KONDI LI LOANGU (branche régnaute) réunis, ont la configuration symbolique d'une personne humaine d'aspect féminine, parce que la femme incarne le pouvoir spatio-temporel et spirituel.

1. **KONDI LI LOANGU**, branche issue de N'NOMBU SINDE, est la seule branche régnaute, éclatée en KONDI et N'KATA. C'est la TETE, comportant deux yeux, deux oreilles, deux narines, une bouche (sept étoiles)
2. **THIMONGU LUMBU TCHI KONDI**: Représente le cou qui assure la liaison spirituelle entre KONDI LI LOANGU au reste du corps sacré. Ce sont eux qui dirigent le choix du prince à sacrer Roi.
- 3 et 4. **M'VUMVU KONDI et MBAMBE KONDI** sont les deux mamelles du Royaume. Il incarne la sécurité et la justice au sein du Royaume.
5. **TCHI N'DUMBE TCHI KONDI**: C'est le ventre, symbole de la fécondité et de la procréation.
- 6 et 7. **TCHINGU TCHI M'BEMBU TCHI KONDI et MAMBE ME KONDI** : Les deux membres supérieurs, symbolisent la force et les activités productrices.
- 8 et 9. **ME N'KOSU ME KONDI et ME ZONGE ME KONDI** : Les deux membres inférieurs, symboles de la stabilité du pouvoir royal.

KONDI LI LWANGU

Dynastie issue de **N'NOMBU SINDE**

SI FUMU SI N'KATE appartiennent à cette même lignée.

KONDI LI LOANGU et N'KATE se séparèrent suite à une querelle entre le Roi et son frère.

Les N'KATA sont des Princes sacrales, mais la primauté revient à la branche KONDI LI LOANGU.

POURQUOI LES DESCENDANTS DE N'NOMBU SINDE SONT – ILS DEVENUS « KONDI LI LWANGU ? »

Cette question inédite mérite pourtant une réponse claire, afin de dissiper certaines confusions.

N'NOMBU SINDE au commencement n'était pas une « KONDI ». Quand N'TÔMI BUNZI demanda une vierge pour la création d'une nouvelle dynastie de rois après la chute des BUVANDJI, SI FUMU SI MBENE, SI FUMU SI NUMBI et SI FUMU SI KONDI eurent la mission d'aller séparément chercher la fameuse vierge.

Signes particuliers de la vierge à consacrer à N'TÔMI BUNZI :

- a. Etre Vierge**
- b. N'avoir ni père, ni mère et ni famille**

C'est pour cela que N'TÔMI BUNZI utilisa pour elle un attribut puissant « TCHI SEMU ».

SI FUMU SI MBENE prient la direction de MAYUMBA ; SI FUMU SI NUMBI allèrent vers DIANGALA, tandis que SI FUMU SI KONDI allèrent explorer dans le Mayombe. Ce sont eux, SI FUMU SI KONDI qui découvrirent cette vierge au caractère mystérieux.

Revenus à BWALI, la décision fut unanime à tous les groupes communautaires : N'NOMBU devenue N'NOMBU SINDE, devenait la génératrice d'une nouvelle branche de KONDI appelée KONDI LI LOANGU (KONDI REGNANT).

BIOGRAPHIE DE MOE TATI 1^{er} (MOE MAYILU)

Nom : MOE MAYILU TATI

Prénom : Georges

Date de naissance : Né vers 1933

Lieu de naissance : N'LONGU – BONDI (District de Madingo-Kayes)

Situation familiale : Marié à deux (02) épouses

Père de quatorze (14) Enfants

Carrière militaire : Ancien combattant ayant pris part à la guerre d'Indochine (Saïgon) de 1954. Il fut admis à la retraite en 1975

Carrière Royale : Investi Roi du Royaume de Loango, le 14

Novembre 2000, MOE TATI 1^{er} décéda le 11 Août 2007 en France. Il

avait 74 ans.



NOTES COMPLEMENTAIRES

Dans la règle normale, le séjour du Roi à sa résidence transitoire de BILALA ne devrait pas excéder six mois. Après ce délai, il devrait être conduit à Diosso, la Capitale du Royaume, où se trouve le grand palais.

Or, le grand palais de Diosso, après la mort de MA LOANGO MOE POATI III en 1975 avait été transformé en musée par le Gouvernement Congolais, qui avait décidé de mettre fin à l'existence du Royaume.

Cette disposition protocolaire du transfert du Roi MOE TATI 1^{er} n'a donc pu avoir lieu, faute des locaux appropriés.

Cela fut ressenti par les mânes et les génies comme un manquement grave, et le Roi lui-même dans ses lamentations et ses soucis d'être traité ainsi, en eut des répercussions sur sa santé morale et physique.

Le roi est tombé malade, il ne s'en est jamais remis jusqu'à sa mort le 11 Août 2007 en France.

ORGANISATION DE LA COUR ROYALE ISSUE DU 26 SEPTEMBRE 2004

Comme ses prédécesseurs, le Roi MOE TATI 1^{er} a voulu s'entourer d'un Cour Royale composée de fils et filles de différentes provinces.

La Cour Royale de BWALI est structurée comme suit :

a. LA PRESIDENCE

En la personne de Sa Majesté Lui – Même

b. LE BUREAU COORDONATEUR

1. 1^{er} Vice Président
2. 2^{ème} Vice Président
3. Rapporteur chargé de la Communication
4. Chargé du Protocole

c. LA JUSTICE

1. 1^{er} Juge à la Cour Royale de Justice
2. 2^{ème} Juge à la Cour Royale de Justice
3. 3^{ème} Juge à la Cour Royale de Justice
4. 1^{er} Assesseur à la Cour Royale de Justice
5. 2^{ème} Assesseur à la Cour Royale de Justice
6. 3^{ème} Assesseur à la Cour Royale de Justice
7. 4^{ème} Assesseur à la Cour Royale de Justice



8. Membre de la Cour Royale de Justice
9. Membre Conseiller Honoraire à la Cour Royale de Justice
10. Secrétaire Greffier
11. Secrétaire Adjoint
12. Trésorier Général
13. Trésorier Adjoint

d. LE COMMISSARIAT AUX COMPTES

1. Président du Commissariat aux Comptes
2. Vice Président du Commissariat aux Comptes
3. Secrétaire

Soit vingt (20) Membres au total composant la Cour Royale de BWALI

e. LA REPRESENTATION HORS DU ROYAUME

Un Gouverneur résidant à Brazzaville, chargé d'une part des relations entre le Royaume Loango et le Gouvernement Congolais, et d'autre part de la dynamique Loango à Brazzaville, ainsi que des rapports fraternels avec le Royaume TEKE.

DISPOSITION PARTICULIERE

La cour royale dans son contexte global, est inamovible pendant et après la mort éventuelle du Roi. Le nouveau souverain seul peut décider de la conservation, de la dissolution ou du réaménagement de la Cour Royale.

OBSERVATION

Depuis la mort du Roi MOE TATI 1^{er}, plusieurs tendances se dressent, les uns et les autres voulant, souvent par intérêts égoïstes, tirer la couverture de leur côté.

